



Présentation du Canada concernant le dialogue de Charm el-Cheikh sur la portée du paragraphe 1c) de l'article 2 et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris en 2024-2025

Le Canada se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de présenter son point de vue concernant le dialogue de Charm el-Cheikh sur le paragraphe 1c) de l'article 2.1c de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris. Le Canada est heureux que les Parties, dans le cadre des décisions [1/CMA.5](#) et [8/CMA.5](#), aient décidé de poursuivre et de renforcer le dialogue, notamment en ce qui concerne l'opérationnalisation et la mise en œuvre de l'article 2.1c. Dans cette optique, le Canada encourage les Parties et les acteurs à réfléchir attentivement à la manière de renforcer le dialogue, en intégrant les leçons tirées des ateliers de l'année dernière, afin de créer un espace qui favorise l'échange de connaissances sur les pratiques exemplaires et renforce la coopération internationale dans l'opérationnalisation de l'article 2.1c. Le Canada réaffirme l'importance pour les coprésidents et les participants de s'assurer que les délibérations se déroulent dans le respect et la collaboration et de maintenir un dialogue ouvert et inclusif.

Le bilan mondial a clairement montré que c'est la mauvaise répartition des capitaux, et non le manque de capitaux, qui est à l'origine du déficit d'investissement. L'article 2.1c aborde ce déficit. Certes, le soutien des pays développés aux pays en développement demeure crucial, l'ampleur du financement nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris dépasse largement la capacité des finances publiques. C'est pourquoi à la CdP28 les Parties ont reconnu le rôle d'autres sources de financement et acteurs dans le bilan mondial et la nécessité de renforcer les politiques et les conditions favorables pour combler le déficit d'investissement. Par conséquent, l'objectif du dialogue de Charm el-Cheikh devrait être d'accélérer la mise en œuvre de l'article 2.1c. Comme décrit ci-dessous plus en détail, les étapes importantes vers cet objectif qui pourraient être entreprises à court terme comprennent : renforcer notre compréhension collective des différents outils politiques et réglementaires qui soutiennent le déplacement des flux financiers vers les voies tracées par l'Accord de Paris, partager des meilleurs pratiques et des enseignement tirés, et établir un espace dans le cadre de l'Accord de Paris pour que les Parties renforcent la transparence de leur engagement et de leur action concernant l'article 2.1c. Les Parties et les intervenants ont consacré beaucoup de temps, dans le cadre du dialogue de 2023, à discuter de la complémentarité entre l'article 9 et l'article 2.1c, et la nécessité de poursuivre les deux en tandem. Nous devons maintenant orienter le dialogue vers l'opérationnalisation et la mise en œuvre de l'article 2.1c en 2024 et 2025. Cela nécessite une attention plus large à tous les flux, y compris les flux nationaux dans les pays développés et en développement, et une prise en compte des personnes et des communautés qui sont en première ligne du changement climatique.

Renforcer le dialogue de Charm el-Cheikh

Inclusion

La participation active des détenteurs de droits et des acteurs infranationaux et locaux, notamment les peuples autochtones, les femmes et la société civile, est d'une importance cruciale pour renforcer le dialogue de manière inclusive. Le Canada a été déçu de constater le manque de diversité et d'inclusion dans les groupes d'experts des ateliers précédents. L'absence de femmes dans certains groupes d'experts lors du dialogue de 2023 a été un pas en arrière, et le Canada demande aux coprésidents de veiller à la parité hommes-femmes au cours de la sélection des membres de groupes d'experts. En outre, pour contribuer à un échange de renseignements plus intégré et significatif, des voix sous-représentées devraient être incluses dans les groupes d'experts, en particulier les personnes ayant une expertise nationale dans la mise en œuvre d'initiatives d'harmonisation, notamment dans les pays en développement.

Sélection des membres des groupes d'experts

La sélection des membres des groupes d'experts peut également être améliorée afin d'apporter une expertise plus diversifiée et d'orienter la discussion sur la mise en œuvre. Parmi les suggestions, citons : les universitaires qui mènent des recherches sur l'article 2.1c et la finance durable; les organisations, comme le *World Research Institute*, qui ont étudié les outils utilisés par les gouvernements pour réorienter et mobiliser le financement; et les groupes comme l'Alliance pour l'inclusion financière, qui peuvent fournir des renseignements sur des solutions de financement vert inclusives qui aident à renforcer la résilience face aux changements climatiques et à atténuer leurs effets pour les pays en développement, les communautés vulnérables, les microentreprises et les petites entreprises. Le groupe d'experts indépendants de haut niveau sur le financement climatique réunit des universitaires et des praticiens susceptibles d'apporter leur expertise en matière de mobilisation des ressources nationales. Enfin, les peuples autochtones, la société civile et les organisations locales qui ont mis en œuvre des projets sur le terrain pourraient partager leur expérience et proposer des voies innovantes pour l'avenir.

Obtenir les réflexions des membres des groupes d'experts

Certes, le format des ateliers de 2023 a permis d'échanger des points de vue sur l'article 2.1c et sa complémentarité avec l'article 9, mais 2024 est l'occasion d'améliorer la conception des ateliers pour travailler à la mise en œuvre. Tout d'abord, pour mieux tirer parti de l'expertise des membres des groupes d'experts et pour accroître les échanges entre ces derniers et les participants, le Canada recommande aux membres des groupes d'experts de participer aux sous-groupes de discussion. Dans le même ordre d'idée, le Canada encourage les coprésidents à prévoir plus de temps pour les questions et réponses avec les membres des groupes d'experts. En troisième lieu, il serait utile que les sous-groupes discutent d'exemples de politiques concernant l'article 2.1c existantes dans leurs pays respectifs afin d'avoir une idée de ce qui fonctionne et de la manière dont on pourrait faire intervenir le processus de l'Accord de Paris.

Format du dialogue

Le Canada recommande que le dialogue soit fondé sur les travaux existants au-delà de l'Accord de Paris et que les ateliers s'appuient les uns sur les autres. Il s'agit notamment de passer des questions et des thèmes généraux des ateliers de 2023 à des questions plus pointues qui nous aident à faire progresser le rôle de l'Accord de Paris à l'avenir dans les politiques, les réglementations et les

approches déterminées, par exemple, par le dialogue, le Comité permanent des finances et d'autres groupes de réflexion et organisations.

Thèmes des ateliers

Options de mise en œuvre

L'article 2.1c vise à intensifier les investissements pour l'atténuation et l'adaptation et à réduire les investissements dans les pratiques à fortes émissions et maladaptées, tout en mettant en place des garanties pour protéger les droits de la personne, les droits des peuples autochtones et l'égalité des sexes. Toutefois, la mise en œuvre variera en fonction de l'acteur, de l'ordre de gouvernement et des circonstances nationales. Le Canada propose un atelier axé sur des études de cas avec des membres des groupes d'experts pour parler de diverses politiques et mesures qui fonctionnent dans divers contextes. Il serait utile de se concentrer sur les options de mise en œuvre intergouvernementale, nationale et infranationale.

Le rôle de l'Accord de Paris

Le dialogue doit s'efforcer d'établir des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre de l'article 2.1c dans le cadre du processus de l'Accord de Paris dans le but de fournir des orientations aux Parties pour établir des engagements souverains. Les actions et les discussions sur l'article 2.1c se font déjà en dehors du processus de l'Accord de Paris; en s'appuyant sur les ateliers de l'année dernière, le dialogue devrait explorer ces efforts et la manière dont ils peuvent éclairer la mise en œuvre dans le processus. Citons par exemple les plateformes de développement vert, de résilience et de développement inclusif (GRID) et nationales sur le climat et le développement de la Banque mondiale, le Partenariat pour une transition énergétique juste, ainsi que le groupe de travail du G20 sur la mobilisation mondiale contre les changements climatiques proposé par le Brésil. D'autres discussions peuvent porter sur des initiatives de mobilisation des ressources nationales, par exemple au moyen de l'incitation fiscale et de cadres stratégiques. Cette discussion peut aider les Parties à élaborer des options sur les politiques et les approches à mettre en œuvre pour tirer parti de l'harmonisation des flux financiers et envoyer des signaux positifs au secteur privé dans différents contextes.

Développement durable

L'action climatique, y compris la mise en œuvre de l'article 2.1c, et le développement économique durable vont de pair. Le changement climatique constitue un risque sérieux pour la réduction de la pauvreté et menace d'anéantir des décennies d'efforts de développement. Par conséquent, conformément au chapeau de l'article 2 de l'Accord de Paris, le dialogue devrait favoriser une discussion holistique sur la mise en œuvre de l'article 2.1c dans le contexte du développement durable et des efforts visant à éradiquer la pauvreté. De plus, il convient de tenir compte de la nécessité de protéger les droits de la personne, les droits des peuples autochtones et l'égalité entre les sexes.

Transparence

Enfin, l'opérationnalisation de l'article 2.1c n'est pas complète sans la transparence de la mise en œuvre. Par conséquent, le dialogue devrait explorer la transparence et le suivi de l'article 2.1c à

l'intérieur et à l'extérieur de l'Accord de Paris. En ce qui concerne les processus de l'Accord de Paris, l'atelier devrait inclure une discussion sur la manière dont les Parties peuvent utiliser le Cadre de transparence renforcé pour rendre compte des mesures et des actions visant à mettre en œuvre l'article 2.1c au moyen d'approches nationales, et sur les façons d'utiliser les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation comme catalyseurs d'investissement.

Le Canada exprime de nouveau sa reconnaissance envers les coprésidents et le secrétariat de la CCNUCC pour l'organisation du dialogue de Charm el-Cheikh et est impatient de participer aux discussions. Le Canada attend avec intérêt de connaître les conclusions de ces ateliers pour renforcer la compréhension et les efforts en vue d'opérationnaliser l'article 2.1c.